



Union SNUI – SUD Trésor

Communiqué de presse

Jeudi 19 Mars 2009

1 agent des Impôts et du Trésor sur 2 en grève : une journée de grève et de manifestations réussie à la DGFIP

Avec près de 50 % de grévistes sur l'ensemble de la Direction générale des Finances publiques (qui regroupe les anciennes Directions générales des Impôts et de la Comptabilité publique), la journée du 19 mars s'inscrit dans la liste déjà longue des journées de grève importantes de « Bercy ».

Cette nouvelle journée révèle un mécontentement profond et durable, dans le public comme dans le privé. A la DGFIP, les revendications interprofessionnelles sur l'emploi, les rémunérations et les conditions de travail ont une résonance particulière. La DGFIP a été présentée par Nicolas Sarkozy, voici presque un an, comme la tête de pont de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

La RGPP conforte et accélère des orientations déjà à l'œuvre en matière de « moins d'Etat ». A la DGFIP, les suppressions d'emplois atteignent un niveau rarement atteint (près de 60 % de non remplacement des départs à la retraite), les restructurations (improprement baptisées « réformes ») sont permanentes et dégradent tant la qualité du service public pour les contribuables que les conditions de vie au travail pour les agents et enfin, les suppressions de sites (en dix ans, 1.000 trésoreries de proximité ont été supprimées) et la concentration des missions se poursuivent.

Pour les agents des Impôts et du Trésor, le Directeur général doit donc :

- renoncer aux suppressions d'emplois qui dégradent aussi les conditions de travail,
- ouvrir des négociations immédiates sur la « Revalo »,
- suspendre la mise en place des SIP, des DLU et la fermeture de trésoreries pour réouvrir les discussions nationales sur les missions et l'organisation de tous les services de la DGFIP.

Sur le plan interprofessionnel, pour l'Union SNUI – SUD Trésor, l'intersyndicale qui se réunit le 20 Mars (dans les locaux de Solidaires) doit communiquer rapidement sur la perspective d'un nouveau temps fort. Entre temps, chaque secteur professionnel, dans le public comme dans le privé, se doit d'inscrire la mobilisation dans la durée et d'amplifier le rapport de force établi depuis le 29 janvier.